

**Ligue catholique de filles**  
**(parrainée par la Ligue des femmes catholiques (CWL))**  
**Description du poste des conseillères de la CWL à la CGL**

➤ **Description générale**

L'objectif de la Ligue catholique de filles (CGL) doit être d'unifier les jeunes filles catholiques du Canada pour :

1. Atteindre un développement spirituel individuel et collectif
2. Promouvoir la justice sociale, en reconnaissant la dignité humaine de toutes les personnes
3. Promouvoir des liens d'amitié durables par le biais de programmes agréables
4. Développer les qualités et compétences de leadership

Au moins deux conseillères membres CWL du conseil de la paroisse doivent être approuvées par le conseil et le curé de la paroisse parrainant. L'une doit être désignée comme la conseillère principale. Toutes les activités relatives à la CGL doivent être approuvées par le curé de la paroisse avant de commencer. L'assurance responsabilité de la paroisse s'applique à ce ministère CGL du moment que les conseillères CGL ont été contrôlées au niveau de la paroisse.

La devise de la CGL doit être « Foi, amitié, amusement et formation ».

➤ **Activités et responsabilités des conseillères CWL envers la CGL**

- Orienter et diriger toutes les activités de la CGL
- Collaborer avec les directrices de la CGL
- Aider la CGL de déterminer un code vestimentaire approprié pour les réunions et les cérémonies
- Communiquer régulièrement avec la présidente du conseil de paroisse de la Vie chrétienne de la famille
- Aider à la réalisation du rapport annuel d'adhésion
- Compléter le rapport annuel et le renvoyer à la présidente du conseil parrainant de la Vie chrétienne de la famille
- Obtenir l'autorisation par écrit des parents et (ou) du tuteur pour toutes les activités en dehors des heures de réunion normales et toute publicité
- Présenter la liste à jour des coordonnées à la conseillère principale avec le conseil de parrainage
- Garder le prêtre de la paroisse informé des activités de la CGL internes et externes à la paroisse
- Contacter l'archidiocèse de Toronto, le Centre clérical catholique, le responsable de la paroisse pour les examens opérationnels, afin de confirmer si une assurance responsabilité supplémentaire doit être achetée pour les activités prenant place en dehors de la propriété de la paroisse

**Les activités et responsabilités énumérées ci-dessus peuvent ne pas refléter complètement le ministère effectué à cette paroisse. Se reporter à la section « Autres spécificités » pour les devoirs qui sont spécifiques à cette paroisse.**

**Autres spécificités :**

---

---

---

---

➤ **Compétences, expérience et qualifications**

- Être un participant actif dans le culte de la paroisse
- Être membre de la Ligue des femmes catholiques
- Être contrôlée avant d'obtenir l'approbation accordée par le conseil CWL de parrainage
- Examiner et comprendre le code d'éthique de la Ligue des femmes catholiques du Canada (CWL)

➤ **Caractéristiques et qualités personnelles**

- Avoir le désir de servir la communauté et de consacrer du temps et des compétences à ce ministère.
- Être honnête, fiable et enthousiaste.
- Être capable de bien communiquer avec les autres.
- Avoir la capacité de travailler de façon indépendante ou en tant que partie d'une équipe.
- Être à l'aise avec le fait d'être responsable et respect des limites appropriées.

➤ **Orientation et formation**

*Programme d'orientation et de formation standard de la paroisse fourni par la conseillère CGL précédente ou par la directrice de la CGL responsable pour la formation et l'orientation, car il n'y a rien dans la CGL qui traite de ces questions.*

➤ **Groupe de participants**

Adhésion générale : Toute jeune fille catholique âgée de 10 à 15 ans peut devenir membre, avec droit de vote et d'éligibilité à un poste par élection ou par nomination, si elle paie à la CGL les frais d'adhésion prescrits.

Adhésion comme membre associé : Toute jeune fille catholique âgée de 10 à 15 ans peut devenir membre, avec droit de vote mais sans éligibilité à un poste par élection ou par nomination, si elle paie à la CGL les frais d'adhésion prescrits.

➤ **Prise en charge, supervision et évaluation**

- Le conseil CWL de parrainage doit mettre à disposition au moins deux membres (conseillères) de la CWL et s'assurer que des contrôles de police sont terminés. L'une de ces conseillères doit être désignée comme conseillère principale.
- Permettre aux fonds de la CGL d'être déposés et déboursés par la trésorerie du conseil de parrainage
- Demander des rapports réguliers par la conseillère principale
- Si invitée, participer à la cérémonie d'installation et tout autre événement.

➤ **Durée de la nomination de ministère**

Terme de 2 ans, renouvelable après une nouvelle évaluation par le conseil de la paroisse de parrainage.

➤ **Avantages et conditions de travail**

Contribution directe au bien-être social de la communauté.

Développement plus poussé des compétences relationnelles.

Occasion d'effectuer de travailler pour des œuvres bénévoles et d'acquérir de l'expérience dans un but scolaire ou professionnel.

Il s'agit d'un poste bénévole nécessitant un engagement de temps de 2 à 4 heures par semaine ou 4 à 8 heures par mois.

Doit être en mesure d'assister à la séance d'orientation et les sessions de formation comme requis.

➤ **Recommandations en matière sélection**

Il s'agit d'un poste à risque élevé.

Remplir un formulaire d'information sur le bénévole est obligatoire.

*Une entrevue personnelle et la vérification de références personnelles sont nécessaires.*

*La vérification du casier judiciaire est nécessaire.*

Une formation et une orientation sont nécessaires.

Sera soumis à une supervision et des évaluations périodiques.

Un suivi des participants doit être effectué.

**Cette description du poste de ministère reflète fidèlement le rôle de *Conseillère de la ligue catholique de filles (CGL)***

**actuellement en place à** \_\_\_\_\_.  
(nom de la paroisse)

\_\_\_\_\_  
Comité de sélection des bénévoles de la paroisse

\_\_\_\_\_  
Curé

\_\_\_\_\_  
Date

**Préparé par : Archidiocèse de Toronto**